

# Exemples des termes utilisés pour les legs caritatifs

## Nom officiel et adresse de FRDJ Canada :

Fondation de la recherche sur le diabète juvénile Canada  
235, Yorkland Boulevard, bureau 600  
Toronto (Ontario) M2J 4Y8

## Numéro d'organisme de bienfaisance :

11897 6604 RR0001

Termes à utiliser pour communiquer avec votre avocat ou spécialiste en plans de succession concernant un don de titres à FRDJ Canada dans votre testament :

**Legs sans restrictions – Fonds :** « Je donne \_\_\_\_\_ \$ de OU \_\_\_\_\_% de ma succession à la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile Canada, 600-235 Yorkland Boulevard, Toronto, Ontario, M2J 4Y8, à affecter au domaine de recherche dont les besoins de financement sont les plus grands selon FRDJ Canada. »

**Legs sans restrictions – Actifs :** « Je donne \_\_\_\_\_ actions [*Nom de l'entreprise au complet*] à la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile Canada, 600-235 Yorkland Boulevard, Toronto, Ontario, M2J 4Y8, à affecter au domaine de recherche dont les besoins de financement sont les plus grands selon FRDJ Canada. »

**Legs résiduel :** « Je donne la totalité OU \_\_\_\_\_ % de la valeur résiduelle de ma succession à la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile Canada, 600-235 Yorkland Boulevard, Toronto, Ontario, M2J 4Y8, à affecter au domaine de recherche dont les besoins de financement sont les plus grands selon FRDJ Canada. »

**Legs éventuel :** « Je donne \_\_\_\_\_ \$ de OU \_\_\_\_\_ % de la valeur résiduelle de ma succession à la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile Canada, 600-235 Yorkland Boulevard, Toronto, Ontario, M2J 4Y8 si (*nom(s) au complet du ou des bénéficiaires*) ne survit (survivent) pas après mon décès, à affecter au domaine de recherche dont les besoins de financement sont les plus grands selon FRDJ Canada. »

---

## POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, VEUILLEZ COMMUNIQUER :

Courriel : [donsplanifies@jdrf.ca](mailto:donsplanifies@jdrf.ca)

647.789.2981 | 877.287.3533

---

### AVIS JURIDIQUE INDÉPENDANT

Ce document fournit des informations générales et n'est pas destiné à constituer ni remplacer les conseils spécifiques de professionnels. Les donateurs qui envisagent de faire un don doivent consulter un conseiller possédant l'expertise appropriée en matière fiscale, juridique et autre afin d'établir une stratégie qui leur permettra d'atteindre leurs objectifs.